



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITÉE  
T/L.1203  
7 juillet 1976

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-troisième session  
Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES DANS LE TERRITOIRE  
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE EN 1976

UN LIBRARY

France : projet de résolution

JUL - 9 1976

Le Conseil de tutelle,

UN/SA COLLECTION

Ayant examiné, à sa quarante-troisième session, le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique en 1976 1/,

Ayant entendu les déclarations des représentants des Etats-Unis d'Amérique au sujet dudit rapport 2/,

1. Prend acte du rapport de la Mission de visite et des observations de l'Autorité administrante à son sujet;

2. Exprime sa satisfaction devant le travail accompli en son nom par la Mission de visite;

3. Décide de continuer à tenir compte des recommandations, conclusions et observations de la Mission de visite lorsqu'il examinera à l'avenir les questions relatives au Territoire sous tutelle intéressé;

4. Invite l'Autorité administrante à tenir compte des recommandations et conclusions de la Mission de visite, ainsi que des observations faites à ce sujet par les membres du Conseil de tutelle.

-----

1/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-troisième session, Supplément No 3 (T/1774).

2/ T/PV.1450 et 1451.